

C'est voté !

 www.lozere.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 30 MARS



COMMISSION INFRASTRUCTURES DÉSENCLAVEMENT ET MOBILITÉS

RAPPORT N°100

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 "MOBILITÉS"

Pour l'année 2018 et par convention, la Région a délégué la gestion des transports au Département. Les principaux axes d'intervention sont les suivants :

- accompagner la Région Occitanie dans la mise en œuvre de sa compétence transports, y compris en assurant le lien technique avec les autorités organisatrices de second rang ;

- assurer le transport des élèves primaires et secondaires en conservant les règles départementales en vigueur ;

Synthèse des rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil départemental du 30 mars 2018

- développer, en collaboration avec la Région, l'offre de transport à destination d'une part des touristes pour dynamiser l'attractivité du département, et d'autre part des déplacements domicile-travail. Les lignes estivales seront maintenues et renforcées au regard de l'expérience des années passées ;
- pour les élèves en situation de handicap, optimiser en lien avec la MDPH et l'Inspection Académique l'organisation du transport scolaire.



Les dépenses engagées par le Département seront intégralement compensées conformément à la convention de délégation de compétence régionale

- Transports scolaires (compétence régionale) : 5 995 500 €
- Lignes régulières : Florac/Mende, Alès/Florac lignes estivales. (compétence régionale) : 173 000 €
- Aides aux familles en cas d'absence de transport scolaire (compétence régionale) : 157 200 €
- Bourses, subventions à des associations : 18 560 €
- Transports des élèves en situation handicap : 455 740 €

● Investissement : 20 000 €

● Fonctionnement : 6 800 000 €

NUMÉRIQUE : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 "AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE"

Pour 2018, les principaux axes d'intervention s'appuieront sur :

- la résorption des zones blanches de téléphonie mobile (bourgs centre et lieux touristiques) : en janvier 2018, l'État a modifié le dispositif. Concernant la Lozère, ces projets retenus seront inscrits prioritairement dans l'accord « Etat-Opérateur » et donc réalisés par les opérateurs.
- la résorption des zones blanches ADSL : la maintenance de ce réseau s'effectue en partenariat avec la Région Occitanie (il faut prévoir une participation au fonctionnement de l'année 2017 avant un transfert au délégataire de la DSP THD).
- la gestion du réseau NET48 jusqu'à la mi-mai 2018, date de fin de la DSP en cours. Ce réseau sera ensuite transféré au délégataire de la DSP THD. Une participation maximum est prévue pour compenser la différence entre les frais fixes et les recettes du délégataire.
- le projet de desserte à très haut débit de l'ensemble du territoire lozérien : le syndicat mixte ouvert « Lozère Numérique » a été créé au 1er janvier 2018. Ce syndicat est constitué de 47 communes et du Département. Il va gérer le déploiement de la fibre optique sur le périmètre lozérien. Au sein de ce syndicat le Département participera à hauteur de 50 % en investissement et à hauteur de 60 % en fonctionnement. L'extension du syndicat à toutes les communes du département est prévue en 2018.

● Investissement : 1M€

● Fonctionnement : 500 000 €

Le programme d'investissement 2018 mobilise :

- 300 000 € de crédits au titre des Autorisations de Programmes déjà votées pour terminer les programmes et chantiers en cours.
- Une nouvelle AP 2018 « DSP Numérique » de 2 M€ dédiée au financement de la DSP Très Haut Débit via le Syndicat Mixte Lozère Numérique, avec 250 000 € de crédits de paiement inscrits en 2018
- Une nouvelle AP 2018 « TIC3 » de 3 M€ destinée à financer les dépenses du Département en maîtrise d'ouvrage directe pour le numérique et la téléphonie mobile, avec 450 000 € de crédits de paiement inscrits en 2018.



Pour la section de fonctionnement, le budget 2018 se décompose comme suit :

- Maintenance des pylônes de téléphonie mobile des pylônes TDF et des liens fibre optique : 53 000 €.
- Prestations d'Intermédiaires honoraires : 130 500 €.
- Participation fonctionnement PPP Zones Blanches : 140 000 €.
- Participation aux coûts d'exploitation versée au Délégataire NET48 : montant maximum : 100 000 €.
- Cotisation à l'AVICCA : 2 500 €.
- Location d'emplacements et des redevances : 24 000 €.
- Participation au fonctionnement au fonctionnement du Syndicat Mixte Lozère Numérique : 50 000 €.



RAPPORT N°102

ROUTES : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 "INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES"

- Investissement : 11 M€
- Fonctionnement : 3,2 M€

Modernisation du réseau routier départemental

Travaux sur les itinéraires suivants :

- RD 906 entre Luc et Pranalac où il s'agit de créer en bordure de la RD un chemin permettant de sécuriser le GR 700
 - RD 806 : travaux de rectification du tracé en cours dans le secteur de la Baraque de Saltel
 - RD 35 : aménagement à l'entrée Ouest de Fraissinet de Lozère
 - RD 50 : aménagement de la plaine de Chanteruéljols
- D'autres projets sont en cours d'étude notamment sur les RD 998, 984, 26, 13, 12, 1, ...

Entretien, gestion et exploitation du réseau routier

Pour 2018, les travaux envisagés comprennent :

- des réparations et constructions de murs de soutènement et parapets (34 au total),
- des réparations et reconstructions des ponts de Jonchères sur la RD 126, Louis Philippe sur la RD 901 à Villefort, Daufage sur la RD 120 à Chasseradès, Merdaric sur la RD 125, ainsi que travaux de sauvegarde sur divers ouvrages.
- la réfection à minima de 26 kms de revêtement de chaussée en Grosses Réparations de Chaussées. Sont concernées entre autres les RD 1, 9, 12, 25, 809, 901, 984, 985, ...
- la réalisation d'environ 65 kms d'enduits en régie, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces chantiers font aussi l'objet de travaux préparatoires consistant en la reprise des ouvrages hydrauliques et de l'uni des routes.
- la sécurisation de falaises ; sécurisation des 5 falaises identifiées comme délicates (RD 51, 808, 983, 988, 995) et de lancer les études pour sécuriser d'autres lieux.

Traversées d'agglomération

Il est envisagé de participer aux projets d'aménagement de la traversée de la Malène (RD 43), de la traversée du Monastier (RD 809), de l'aménagement localisé de l'Av. Edouard Alfred Martel dans la traversée de Meyrueis (RD 986) et de l'aménagement au sud du Pont sur le Tarn à Sainte Enimie (RD 986).

Des conventions de mandat ont été passées pour ces opérations et d'autres projets sont en cours d'instruction.

Lutte contre l'insécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière continue à être l'une des préoccupations majeures du Département en lien avec l'État et les Collectivités locales. A ce titre, divers leviers sont utilisés :

- D'une part l'étude d'aménagements localisés pour améliorer les conditions de déplacement des usagers.
- D'autre part, lorsque des aménagements sont difficiles à réaliser ou ne peuvent être programmés rapidement, la réglementation de la circulation (réduction des vitesses, changement du régime de priorité, ...).
- La subvention auprès du Comité Départemental de la Prévention Routière qui réalise pour notre compte diverses actions de sensibilisation des publics.
- La dotation du produit des amendes de police : cette dotation d'État, individualisée par le Département, participe aux aménagements de sécurité portés par les communes.

Exploitation et entretien en régie du réseau routier départemental

Les 24 Centres Techniques œuvrent toute l'année pour la viabilité, l'exploitation et l'entretien du réseau routier départemental. Il est proposé de reconduire les moyens matériels et financiers nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Renouvellement de signalisation de direction

Une action de mise en conformité a débuté en 2017 par le remplacement de 355 ensembles, soit 90 carrefours. Il est proposé de poursuivre en 2018 cette action avec l'objectif d'avoir traité l'ensemble du département fin 2019 (391 carrefours au total).

Renouvellement et modernisation des véhicules, engins et matériels

Il est proposé de poursuivre en 2018 les efforts sur les opérations d'acquisition de véhicules, engins et matériels mis à disposition des différents services de la collectivité.

COMMISSION SOLIDARITÉS



RAPPORT N°200

POLITIQUE ET BUDGET 2018 "SOLIDARITÉS SOCIALES"

Le Schéma des Solidarités 2018-2022 en cours de construction en partenariat avec l'ensemble des acteurs du champs médico-social sera l'occasion de définir les orientations départementales pour les 5 ans et qui définiront le paysage médico-social à venir.

Les enjeux forts qui pèsent, par ailleurs, sur l'offre d'accompagnement dans le secteur des personnes

âgées et handicapées ont incité le Conseil Départemental à proposer que le Département s'engage dans une expérimentation aux cotés des services de l'État portant sur la transformation de l'offre médico-sociale ; démarche soutenue par les opérateurs et les élus du territoire.

Cette expérimentation conduite avec les services de l'État permettra d'engager la transformation sur les 10 ans à venir de l'offre de prise en charge médico sociale.

Les directions en 2018 poursuivront par ailleurs les missions relevant du champs médico social :

- Autonomie : poursuite de la mise en œuvre de la loi ASV et de la réforme de la tarification des établissements, notamment les CPOM.
- Enfance et famille : révision du dispositif de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs, en lien avec l'accueil de nouveaux publics dont les Mineurs Non Accompagnés.
- Action sociale et insertion : mise en place du Parcours Emploi Compétence (PCE), renouvellement du marché Fonds Social Européen (FSE) et de la Convention d'Appui aux Politiques d'Insertion (CAPI).

● **Investissement : 1,38M€** dont 6 000€ pour les structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans », le reste étant consacré à la modernisation des EHPAD

● **Fonctionnement : 41,5 M€**

Pour la section de fonctionnement, le budget 2018 se décompose comme suit :

Autonomie : 27 172 927 €

Les personnes âgées :	13 243 955 €
• Subventions et actions de prévention et d'accompagnement :	245 200 €
• Prestations individuelles - l'APA et aides ménagères :	9 980 585 €
• L'aide sociale à l'hébergement :	3 018 170 €

Le montant des récupérations 2017 est de 364 150 €

Les personnes en situation de handicap : 13 929 024 €

• Les prestations individuelles :	4 321 100 €
• L'aide sociale à l'hébergement :	9 090 050 €
• Les subventions et participations : .	517 874 €
- service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH) :	273 629 €
- service d'accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) :	143 895 €
- Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) :	40 000 €
- Aux associations et autres dépenses :	10 350 €
- Participation MDPH :	50 000 €

Enfance Famille : 5 870 570 €*

Aide sociale à l'enfance (ASE) :	5 576 104 €
• Les prestations individuelles :	1 172 851 €
- Aides éducatives en milieu ouvert ou à Domicile :	600 000 €
- Technicienne d'intervention Sociale et Familiale :	221 642 €
- Allocation Mensuelle Temporaire :	115 000 €
- Secours d'urgence :	62 000 €
- Bourses Jeunes Majeurs :	16 500 €
- Visites médiatisées :	61 709 €
- Autres prestations individuelles :	96 000 €
• L'hébergement :	4 307 559 €
• Les subventions et participations ... :	95 694 €

* à noter que la rémunération des Assistants familiaux est prélevée sur la ligne Ressources humaines

La protection maternelle infantile : 294 466 €

• Les subventions et participations :	269 866 €
• Les autres dépenses :	24 600 €

Le Lien Social : 8 429 206 €

L'insertion :	8 194 206 €
• Aides directes :	6 928 000 €

dont 6 890 000 € de rSa

• L'accompagnement et les actions d'insertion :.....	1 264 206 €
--	-------------

L'enveloppe allouée en 2018 est compensée en partie par le Fond de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) et le FSE.

L'action sociale :	235 000 €
• Les aides individuelles :	65 000 €
• Les subventions aux associations :.....	170 000 €

dont 150 000 € de FSL

Les autres dépenses sociales (Services généraux) : 27 245 €

• la supervision des travailleurs sociaux :	24 000 €
• l'octroi de subventions :	2 145 €
• frais de contentieux :	800 €
• frais d'alimentation :	300 €



COMMISSION ENSEIGNEMENT & JEUNESSE

RAPPORT N°300

**ENSEIGNEMENT : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET
BUDGET 2018 « ENSEIGNEMENT »**

Les Collèges

Pour 2018, la politique départementale se déclinera à travers les dispositifs suivants :

- dotation départementale de fonctionnement et programme d'aide aux transports pour l'accès aux équipements sportifs des collèges publics et privés (dépense obligatoire),
- participation au dispositif « collège au cinéma » et aux Scènes croisées de Lozère pour la mise en œuvre d'activités culturelles dans les collèges,
- aide à l'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges publics,
- aide à l'investissement des collèges privés,
- aide à l'acquisition de matériel pédagogique (informatique) pour les collèges privés,
- aide pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissement : sur ce dernier programme, seront soutenus en priorité, pour l'année scolaire 2018-2019 :
 - les dossiers mettant en œuvre des actions autour du devoir de mémoire (centenaire de la guerre 14-18).
 - les projets culturels qui prévoient des visites de nos sites locaux et qui font intervenir des acteurs du territoire
 - les voyages scolaires proposant des échanges entre établissements.

En sus de ces dispositifs, le Département a mis en place la plateforme Internet Agrilocal pour l'ensemble des acteurs de la restauration collective (publique et privée) afin de favoriser l'approvisionnement, notamment des cantines scolaires, en circuits courts. Au titre de l'année 2018, l'animation de ce dispositif sera assurée par un agent du Département.



Enseignement supérieur

En 2018, il est proposé de poursuivre notre soutien financier à :

- l'Université de Perpignan Via-Domitia – Antenne de Mende (pour différentes formations et l'échange d'étudiants avec la province du Guizhou, en Chine),
- l'Université Montpellier pour le site d'Orfeuillette (Institut Montpellier Management), pour laquelle les crédits sont prévus à la même hauteur que les années précédentes,
- La Faculté d'Éducation – École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (dépense obligatoire).

Organismes associés à l'enseignement

Le Département apporte son aide à certains organismes associés à l'enseignement qui contribuent à favoriser la scolarité des élèves (CANOPE, Ligue de l'enseignement, Association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP)).

● Investissement : 260 000€

● Fonctionnement : 1,933 M€

Le Département s'est fixé comme objectif fort de mettre en place une politique jeunesse mettant en avant des thématiques prioritaires telles que l'engagement et la volonté d'agir, l'esprit de citoyenneté, l'ouverture d'esprit ou encore la mobilité européenne. Cette politique jeunesse s'adresse aux jeunes de 0 à 30 ans, chaque action ciblera plus précisément la tranche d'âge à laquelle elle s'adresse.

Au-delà des actions « récurrentes » portées par le Département ou les partenaires, de nouvelles actions vont être déclinées en 2018.

- "Challenge jeunes" qui a pour objectif d'encourager l'engagement et la prise d'initiatives des jeunes adultes. Le règlement de l'appel à projet est proposé dans un rapport distinct (rapport 302).
- Formation aux gestes qui sauvent pour que les jeunes soient capables d'adopter les gestes adaptés à l'urgence, susciter l'engagement des jeunes comme sapeur-pompier volontaire. Certains établissements ont déjà contacté le référent du SDIS pour mettre en place un plan de formation des élèves.
- Start'up Collèges : il s'agit de faire vivre aux élèves des collèges l'expérience de la création d'entreprise grâce à un parcours qui en retrace les étapes pédagogiques et émotionnelles.
- Campus Bien-être dont l'objectif principal est de promouvoir le bien-être des jeunes à travers une approche ludique et originale. Les ateliers du Campus sont construits et animés par les jeunes, qui sont impliqués depuis le début du projet Campus. Cet événement, d'une journée, devrait avoir lieu à l'automne et permettre au Département d'associer les jeunes à sa « rencontre jeunesse » annuelle.
- Le Pass'jeunesse : compte tenu de l'utilité de cette démarche vis à vis des jeunes, il est proposé de reconduire l'action en 2018.

Par ailleurs, il est proposé de poursuivre deux dispositifs déjà existants, portés par le Département, à savoir :

- programme d'aide à l'apprentissage anticipé de la conduite,
- programme d'aide pour l'apprentissage de la natation dans les écoles de Lozère.



Le dispositif « Challenge jeunes » fait partie des nouvelles actions présentées précédemment dans le cadre de la politique 2018 « Jeunesse ».

Cette action, qui s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, a pour objectif d'encourager l'engagement et la prise d'initiatives des jeunes adultes, de mettre en avant et d'aider financièrement des projets retenus par un jury pluridisciplinaire et ouvert aux partenaires.

Elle prendra la forme d'un appel à projets qui peut s'inscrire dans des domaines très variés : Citoyenneté et animation locale, Environnement, Solidarité internationale, Solidarité de proximité, Europe, Volontariat.

Une enveloppe de 10 000 € a été réservée pour ce dispositif /

COMMISSION CULTURE, SPORTS & PATRIMOINE



- Investissement : 23 100€
- Fonctionnement : 66 200€

RAPPORT N°400

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 "ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE"

La politique départementale dans ce domaine s'articule autour de 3 actions :

- l'accessibilité et la structuration des lieux de pratique de sports de pleine nature : inscription des sites au PDESI,
- la coordination et la structuration des acteurs à l'échelle départementale,
- la communication et le développement des activités de pleine nature, notamment dans le cadre des pôles de pleine nature labellisés par le Massif Central.

Il est prévu d'accompagner la requalification des Espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI ou en vue de leur inscription, la sécurisation au niveau du foncier de la grande itinérance, ainsi que les sentiers sélectionnés par les EPCI dans le domaine de la petite randonnée. Ce dispositif est financé depuis 2015, par le produit de la Taxe d'Aménagement au titre de la politique des espaces naturels sensibles.

Cette politique vient s'articuler avec notre politique tourisme (décrite au rapport 602) qui intègre également la prise en compte des pôles de pleine nature, la grande itinérance et les stations de ski.

RAPPORT N°401

SPORT : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 "SPORT"

Pour 2018, il est proposé, au titre de l'exercice de notre compétence partagée « Sports », de reconduire les dispositifs suivants :

Subventions de fonctionnement aux associations sportives d'intérêt départemental en précisant dans la « Nature des opérations subventionnées » que sont éligibles « les structures sportives qui évoluent à un certain niveau de compétition »

- Subventions aux associations sportives pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental
- Aide aux comités sportifs
- Aide aux équipes qui évoluent au niveau national
- Aide aux associations réalisant des équipements sportifs



- Investissement : 35 000€
- Fonctionnement : 340 000€

PATRIMOINE : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 « PATRIMOINE »

Interventions en faveur du territoire

Dans le cadre de sa politique « conservation du patrimoine culturel », le Département intervient à travers différents dispositifs à vocation patrimoniale. Il s'appuie, d'une part, sur un travail de connaissance du patrimoine avec la réalisation de divers inventaires (architectural, mobilier...) et, d'autre part, sur un accompagnement technique et financier des travaux de maintien et de mise en valeur du patrimoine mobilier, essentiellement celui des communes. Pour 2018, il est proposé de reconduire les dispositifs suivants :

- aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux,
- aide aux communes pour la préservation de leur patrimoine mobilier : Plan Objets d'Art 2018,
- aide à la gestion du patrimoine culturel des collectivités locales, des associations patrimoniales et des particuliers



● Investissement : 132 451€

● Fonctionnement : 61 000€



● Investissement : 89 800€

● Fonctionnement : 45 000€

Archives départementales

Au titre de cette politique, sont envisagés :

- la restauration des minutes de notaires du XVe au XVIIe siècle, des registres du contrôle des actes notariés, des registres de l'Enregistrement des bureaux de Mende, Saint-Chély-d'Apcher, Sainte-Enimie et Saint-Germain-de-Calberte, deux registres des hôpitaux de Mende et Saint-Alban-sur-Limagnole, ainsi que tous types et supports de documents d'archives publiques ou privées,
- priorisation à l'achat des archives liées à la Première et Seconde guerre mondiale ou à l'acquisition d'archives remarquables visant à enrichir le patrimoine lozérien.
- la réalisation d'opérations visant à enrichir l'offre culturelle proposée au public.

CAUE

Le CAUE Lozère, partenaire du Département, poursuivra en 2018 son action autour de ses 4 missions principales :

- le conseil aux particuliers, notamment dans leurs projets architecturaux,
- le conseil aux collectivités sur des projets architecturaux et urbanistiques,
- la sensibilisation sur les thématiques de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement au travers d'interventions scolaires, d'expositions, de publications,
- la formation en réponse à des besoins de formation identifiés localement.

Le CAUE bénéficie d'un financement au travers du reversement d'une partie de la taxe d'aménagement encaissée par le Département.



Domaine des Boissets

Le Département est propriétaire d'un domaine causse-nard, le domaine des Boissets, situé sur la commune Gorges-du-Tarn-Causse.

Après avoir été un centre d'interprétation des Causse et des Gorges ouvert au public entre 2000 et 2005, le domaine a été fermé en 2006 au terme de deux offres de délégation de service public restées sans suite. Depuis, le domaine a été ouvert épisodiquement, essentiellement pendant la période estivale.

Une réflexion est actuellement en cours, pour ré-ouvrir de façon pérenne le site, en lien avec l'Entente inter-départementale des Causse et des Cévennes.

RAPPORT N°403

CULTURE : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018

« CULTURE »

Une offre culturelle variée et de qualité participe à l'économie, à l'épanouissement des Lozériennes et des Lozériens ainsi qu'à l'attractivité pour de nouvelles populations.



Interventions

● Fonctionnement : 1,035M€

Soutien aux structures et associations culturelles à travers les six programmes suivants :

- Aide au fonctionnement pour les structures culturelles et artistiques d'intérêt départemental
- Aide aux manifestations culturelles et artistiques d'intérêt départemental
- Aide aux associations locales
- Aide à l'édition et la valorisation des connaissances scientifiques, patrimoniales ou linguistiques
- Aide à la création artistique
- Aide à la pratique amateur

Conforter et développer le service public départemental de la culture : outre les actions menées par la Médiathèque Départementale et les Archives, le Département s'appuie sur l'École de Musique, les Scènes Croisées de Lozère et Lozère Logistique Scénique pour contribuer au maillage territorial et au développement de l'offre culturelle. Les 2e Rencontres de la Culture seront organisées fin 2018.

Le Pass' Jeunesse : Pour faciliter l'accès de nos jeunes à la culture, la création d'un pass' a été finalisée en 2017 dans le cadre de la politique jeunesse et sera reconduit en 2018.

Aide à la communication : Le Département présentera les acteurs, les initiatives culturelles et l'agenda des manifestations culturelle dans chaque Couleurs Lozère. Un stand culture ou une diffusion des saisons des structures culturelles sera mis en place lors d'événements auxquels participe le Département et il sera proposé au Comité départemental de Tourisme d'éditer un numéro spécial culture de la revue Respire. Le portail culturel continuera de relayer l'agenda des spectacles et événements culturels du département. De plus, le Pass Tourisme, qui sera mis en œuvre en juin, touchera tous les festivals qui souhaiteront s'intégrer dans cette démarche.

Travail avec les autres collectivités : des réunions territoriales sont en cours pour présenter la politique du département en faveur de la culture, le détail de tous ses programmes d'aides et les leviers financiers qui en découlent.

Ingénierie : Le Département met à disposition le hall de l'Hôtel du Département pour des expositions mensuelles. L'utilisation de la salle d'exposition du château de Saint-Alban pour des expositions estivales est gérée par l'Office de Tourisme et le site des Boissets peut également être mis disposition.

Le Département incitera les communes et communautés de communes à associer Lozère Logistique Scénique à leur démarche de construction des salles (polyvalentes et/ou de spectacles).

Il sera envisagé de faire évoluer les missions des agents en charge de la culture vers de l'ingénierie pour contribuer à l'obtention de financements (MASSIF, Europe, etc.) et pour fédérer autour d'événements nationaux sur le territoire (Journées du Patrimoine, Printemps des Poètes, etc).

Lecture publique

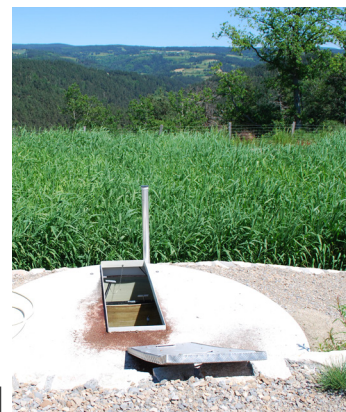
La politique de développement de la lecture publique s'appuie sur :

- l'aide à l'aménagement de petites bibliothèques
- l'acquisition de collections nouvelles
- le Contrat Territoire Lecture.

● Investissement : 100 205€

● Fonctionnement : 72 000€

COMMISSION EAU, AEP & ENVIRONNEMENT



RAPPORT N°500

ENVIRONNEMENT : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET
2018 "TRANSITION ÉNERGÉTIQUE"

● Investissement : 38 198€

● Fonctionnement : 179 592€

Cette politique est construite autour des axes suivants :

Politique de maîtrise des déchets :

il est proposé de :

- poursuivre la mise en oeuvre du projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) porté par le Département, et du suivi notamment les deux nouveaux Plan Locaux de Prévention des Déchets (PLPD) engagés dans ce cadre ainsi que les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- de participer à l'élaboration et au suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets,
- d'organiser le salon de la récup en novembre 2018.
- de soutenir les animations portées par divers organismes visant à la maîtrise des déchets comme la collecte des plastiques agricoles ou la semaine de réduction des déchets.

Le règlement en faveur de la maîtrise des déchets sera examiné lors d'une prochaine commission permanente dès lors que l'ADEME aura communiqué ses niveaux d'intervention.

Politique Énergie :

Pour rappel, le Département a été lauréat de l'appel à projet TEPCV qui prévoyait 15 actions.

Au titre de l'année 2018, il est proposé d'assurer le suivi des actions inscrites dans l'Appel à projets Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte dont le pilotage de l'action « sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges » (Saint Étienne Vallée Française, Vialas et Haut Gévaudan à Saint Chély d'Apcher).

Des actions complémentaires viennent s'intégrer dans la politique « transition énergétique » :

- soutenir "Lozère Energie" qui devra adapter une stratégie de diversification de ses activités afin de garantir l'équilibre budgétaire en prenant en compte la forte dégressivité des aides de l'ADEME.

- participer à l'étude globale sur les énergies renouvelables thermiques, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SDEE.

- apporter un soutien financier à la mission Bois Energie portée : la CCI Lozère a été lauréate par l'ADEME pour reconduite cette mission en 2018, 2019 et 2020.

En termes d'accompagnement, le Département s'investit aux côtés des collectivités pour les assister dans les dossiers de renouvellement à venir des concessions hydrauliques des barrages des bassins versants du Chassezac et de la Truyère



RAPPORT N°501

EAU ENVIRONNEMENT : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 "EAU" ET "ESPACE NATURELS SENSIBLES"

- Investissement : 734 929€
- Fonctionnement : 159 675€



Pour 2018, la politique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement a pour objectifs plus particulièrement :

- d'accompagner les nouvelles communautés de communes dans la préparation du transfert de la compétence eau et assainissement qui devra se faire avant 2020 voire dès 2018 pour certaines,
- de poursuivre l'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement auprès des entités gestionnaires, en partenariat avec les Agences de l'Eau,
- de soutenir techniquement (appui à l'émergence des projets) et financièrement (dans le cadre des contrats territoriaux) les projets structurants AEP / Assainissement inscrits dans le schéma départemental AEP / Assainissement 2014-2020, avec mobilisation de l'aide financière de la Région pour les projets de mobilisation de la ressource en Eau Potable,
- de poursuivre le réseau départemental de suivi de qualité des rivières et l'appui aux labellisations diverses valorisant la haute qualité de nos milieux aquatiques : label rivière en bon état, site rivières sauvages notamment, de mettre en œuvre le nouveau dispositif de soutien à la gestion intégrée des cours d'eau par appel à projet dans le cadre des contrats territoriaux.

Enfin, au cours de l'année 2018 et au regard de l'importance stratégique de revêt la thématique de la ressource en eau et de sa gestion pour notre territoire, le Département, en collaboration avec l'Etat, organisera des Assises de l'eau associant l'ensemble des partenaires, afin de mobiliser les collectivités locales gestionnaires de l'eau potable mais également les acteurs économiques notamment dans le domaine agricole, pour conduire une vraie réflexion visant à réduire notre vulnérabilité face à des périodes de fort déficit pluviométrique.

Pour 2018 la politique « Environnement et Espaces naturels sensibles » s'articulera :

- autour de la valorisation des 17 sites prioritaires, conformément au schéma départemental des ENS (la Tourbière de la Cham, la Tourbière du Buron de Berthaldès et la Chataigneraie de St Privat de Vallongue feront l'objet d'actions de gestion, de préservation et de valorisation).

Des aides ponctuelles pourront être apportées sur d'autres sites en fonction des disponibilités budgétaires.

- autour de l'éducation à l'environnement : subvention pour les projets éligibles aux Contrats Éducation Environnement Lozère à destination des élèves de 1er cycle et soutien à l'organisation de la Journée départementale de l'Environnement qui permet de rassembler de nombreux jeunes du Département autour de projets environnementaux.

Informatio



COMMISSION DÉVELOPPEMENT

RAPPORT N°600

LOGEMENT : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 "LOGEMENT ET URBANISME"

Le Département mène une action en faveur du logement à travers plusieurs dispositifs : gestion du FSL, garanties d'emprunt, aides aux collectivités ...

En ce qui concerne les dispositifs d'aide aux personnes privées, il est proposé :

- d'engager en 2018 un nouveau dispositif d'accompagnement financier du programme « Habiter Mieux ». L'élaboration d'un nouveau programme d'intérêt général (PIG) est en cours avec les services de l'État et ses modalités seront présentées au cours de l'année 2018.

- de poursuivre l'accompagnement des OPAH portées par la Communauté de communes Coeur de Lozère et de soutenir l'émergence de l'OPAH portée par la Communauté de communes du Gévaudan. Le financement du Département porte sur l'animation des OPAH (de droit commun, urbain, revitalisation centre-bourg ou rural) d'une part mais également sur la bonification des aides de l'ANAH "Habiter Mieux" à hauteur de 500 € par projet pour les propriétaires occupants aux ressources très modestes. Le dispositif transitoire s'inscrit dans la continuité du programme Habiter Mieux 2013-2017 et sera revu dans le cadre du nouveau programme.

- de maintenir le soutien à l'ADIL

Dans le domaine de l'urbanisme, le Département est une personne publique, associée à l'élaboration des divers documents d'urbanisme. De plus, dans le cadre de projets d'urbanisme, des enjeux de constitution de réserves foncières peuvent se faire jour. Il est privilégié une intervention de l'Etablissement Public Foncier régional. Toutefois, le Département peut être amené à accompagner ce type de projet, en dehors des priorités d'intervention de l'EPF.



● Investissement : 60 136€

● Fonctionnement : 129 000€

RAPPORT N°601

DÉVELOPPEMENT : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 "DÉVELOPPEMENT"

Le Département accompagne le développement du territoire au travers de la compétence solidarité territoriale, pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère.

Pour 2018, cette politique se déclinerait à travers :

L'aide à l'immobilier d'entreprise : la compétence exclusive en matière d'immobilier d'entreprise a été confiée aux EPCI. Les EPCI sont donc appelés à financer des projets d'immobilier d'entreprise, qu'ils soient portés en maîtrise d'ouvrage publique ou privée. Le Département envisage, pour cofinancer de l'immobilier productif, de se voir confier la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier.

A cet effet, il est proposé d'adopter un règlement d'aide en faveur de l'immobilier productif. Les EPCI seront invités, sur la base de ce règlement, au cours de l'année 2018, à délibérer pour déléguer l'octroi de l'aide en matière d'immobilier productif. Ainsi le Département et les EPCI au côté de la Région et autres cofinanceurs potentiels (Leader via les GAL, ...) pourraient financer des projets sur la base de règles de financement qui seront examinées lors d'une prochaine commission permanente.

Le Fonds d'Appui au développement (Fonctionnement et Investissement) : à travers l'aide "Fonds d'Aide au Développement" le Département soutient diverses organisations pour financer des opérations, des études dans le domaine du développement du Tourisme, de l'artisanat des métiers d'arts.

L'aide à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : l'ESS fait partie des orientations du SRDEII et il est proposé que le Département accompagne le développement de ce secteur d'activité en Lozère qui contribue de façon importante à la cohésion sociale et à l'attractivité du territoire et constitue un levier pour la création d'activités et d'emplois.

L'aide à la diversification agricole et forestière (Fonctionnement et Investissement) : le Département soutient divers organismes et associations pour financer des opérations, des dispositifs, des études relevant du domaine de l'agriculture et de la forêt : Chambre d'agriculture, Service de remplacement Lozère-ADRAL, AGRIEMPLOI, du COPAGE, etc.

Il sera proposé également de soutenir les agriculteurs impactés par la sécheresse 2017 dont la procédure calamités agricoles est en cours d'instruction.

La participation et adhésion à divers organismes de développement qui œuvrent pour le développement de notre territoire (Aérodrome, Agrilocal, opération régionale « cantines »...)

Les aides aux aménagements agricoles et forestiers avec la reconduction des dispositifs suivants :

- Études de mobilisation foncières
- Stratégie locale de revitalisation agricole et forestière
- Échanges amiables
- Travaux sylvicoles : notre intervention sera désormais de 50 %HT d'aide quel que soit le type de travaux.
- Défense des forêts contre l'incendie

Par ailleurs, La Lozère est dorénavant classée à risque vis à vis du moustique tigre et le Département devra activer un plan d'action avec un opérateur agréé pour traiter cette problématique (non compensé par l'Etat).

● Investissement : 767 946€

● Fonctionnement : 526 500€



RAPPORT N°602

TOURISME : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018
"TOURISME"

● Investissement : 903 191€

● Fonctionnement : 1,82M€

La stratégie tourisme:

Pour la mise en œuvre de la « Stratégie Touristique Lozère 2021, adoptée en mars 2017, le Département s'appuie sur Lozère Tourisme auquel il apporte un financement annuel.

Certaines actions initiées en 2017 seront poursuivies en 2018 (création de produits touristiques basés sur le tourisme expérientiel, plannings d'ouverture en hors saison, le conventionnement avec les offices de tourisme). D'autres actions seront lancées en 2018 à savoir : le lancement d'un PASS tourisme, la réalisation d'application mobile en vue d'effectuer des balades dans les centres bourgs....

L'Investissement en faveur des entreprises touristiques

En octobre 2017, l'assemblée départementale a approuvé le règlement départemental en faveur des hébergements touristiques, qui a été proposé aux communautés de communes, ainsi qu'un projet de convention qui vise à définir les objectifs à atteindre pour les deux partis et à fixer la durée. La majorité des communautés de communes ont délibéré favorablement pour financer l'immobilier touristique.

Aussi, le Département, au travers du conventionnement avec les EPCI sur l'immobilier d'entreprise, a dorénavant la possibilité de financer les projets de création ou de réhabilitation d'hébergements touristiques, en complémentarité avec les financements des EPCI et LEADER.

Les démarches territoriales

Afin de développer l'attractivité touristique, certains territoires se sont engagés dans une démarche territoriale, tels que les pôles de pleine nature, certains Syndicats mixtes, etc.... Le Département souhaite accompagner ces territoires labellisés ainsi que les structures propriétaires de stations de ski en Lozère, afin de les aider à définir le positionnement de leurs équipements pour favoriser le développement des activités sur les quatre saisons.

Il est donc proposé :

de poursuivre notre participation au fonctionnement des 5 stations de ski pour la saison hivernale 2017/2018.

de développer un projet touristique structuré à l'échelle de la Margeride permettant de mettre en synergie des sites à fort potentiel touristique tel que le site des Bouviers, le parc à Bisons, la GTMC, etc... afin de conforter ces sites touristiques et d'accroître la fréquentation sur ce territoire.

Le financement des DSP

Avec ses divers sites, stations de pleine nature, sites animaliers, la Lozère est un territoire naturel et sauvage qui offre l'opportunité de découvrir et observer en famille une diversité d'espaces.

Parmi ces sites, les Loups du Gévaudan et la station thermale de Bagnols les Bains sont propriété du Département. Leur gestion a été confiée en 2017 à la SELO au travers d'une Délégation de Service Public pour chaque site.

Aussi, le Département s'est engagé sur un important programme de requalification de ces sites en 2017. Ces projets verront un début d'exécution des travaux fin 2018. Dans certains contrats de DSP (Les Bouviers, Sainte Lucie), il est également prévu que le Département participe annuellement au financement du service public assuré.

Par ailleurs, le Département poursuit son engagement en faveur du maintien du service sur l'Aire de la Lozère.

COMMISSION FINANCES & GESTION DE LA COLLECTIVITÉ



RAPPORT N°700

GESTION DE LA COLLECTIVITÉ : CRÉDITS 2018 POUR LA LOGISTIQUE DÉPARTEMENTALE

Gestion des bâtiments

Il est proposé de poursuivre en 2018 nos actions et nos efforts sur le patrimoine immobilier :

Bâtiments d'enseignements : ce programme est destiné aux travaux de mise en accessibilité PMR des collèges de Florac, de Mende, de Villefort, du Bleymard et de Vialas et, de la poursuite des études sur les autres établissements dont le collège de Meyrueis. Divers travaux de mise en conformité des installations dans les bâtiments d'enseignement sont aussi programmés.

Bâtiments administratifs : ce programme est destiné aux travaux de rénovation des locaux de la médiathèque Départementale, des études pour la construction d'un bâtiment annexe aux Archives Départementales, de travaux de mise en conformité suivant la réglementation incendie de l'hôtel du Département et de différentes rénovations de locaux.

Bâtiments de la route : ce programme est destiné à la construction d'un nouveau centre pour l'exploitation de la route à Sainte-Croix Vallée Française, aux travaux de construction d'un abri à sel au Centre Technique de Saint-Chély d'Apcher et à la rénovation des silos à matériaux du centre de La Bastide Puylaurent.
A ces investissements, s'ajoutent les dépenses de fonctionnement liées aux divers bâtiments départementaux. Pour l'ensemble de ces travaux, il convient d'autoriser la signature des demandes de permis de construire, des déclarations préalables de travaux et de tous les documents éventuellement nécessaires inhérents.

Gestion des systèmes d'information et de télécommunications

Projets « collègues » 2018, comprennent le renouvellement des postes de travail, le renouvellement des équipements réseaux et des serveurs et la mise en place d'une solution de déploiement à distance, collègue virtuel.

Opération « infrastructures » : seront prévus en 2018 la poursuite du renouvellement des postes de travail des utilisateurs, de la sécurisation de l'infrastructure réseau et le remplacement des serveurs de bases de données.

Concernant les projets métiers :

projet de mise à niveau du logiciel de gestion des aides du secteur social sachant que les évolutions réglementaires dans ce secteur ont également un impact considérable sur les budgets 2018 (mise en œuvre de la gestion électronique des documents pour la MDA, changement de version de IODAS, nouveaux projets : MAIA, Agréments, MDL, etc....)

dématérialisation du processus financier, des marchés, du budget (inscrite dans la loi)

poursuite de l'ouverture de nouveaux services en ligne pour les usagers (GRC).

A ces investissements, s'ajoutent les dépenses de maintenance, d'hébergement, du réseau fibre optique, de location des copieurs...

Gestion de la commande publique, des achats et moyens

Afin de permettre à la collectivité de continuer à disposer des moyens nécessaires au bon fonctionnement de ses services, il conviendra de prévoir des crédits pour le matériel et outillage, la prise en charges des dépenses de gestion, la prise en charge des frais publicitaires des procédures liées à la commande publique.

Gestion des contentieux et pré-contentieux

Sont prévus notamment les frais de représentation, les condamnations, les recours indemnitaires et les protocoles transactionnels et les frais inhérents à la gestion des DSP, tels que le conseil extérieur spécialisé et les frais liés à la fin de contrats.

● Investissement : 6,28M€

● Fonctionnement : 3M€

RAPPORT N°701

ADMINISTRATION DE LA COLLECTIVITÉ : GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 2018

● Investissement : 7,09M€ (dont la participation aux investissements du SDIS dans le cadre de son PPI 2018/2028 (soit 400 000 € de crédits de paiement 2018), le remboursement des cautions du bâtiment POLEN : 1 700 €, le remboursement du capital des emprunts : 6 396 413 € sur une dette de 48,143 M€ et les écritures budgétaires : 298 300 €)

● Fonctionnement : 11,24M€

Les besoins financiers pour 2018 pour mettre en œuvre les politiques internes de gestion du personnel ont été établis en tenant compte des éléments suivants :

- le tableau des effectifs : 670 postes auxquels il convient d'ajouter 43 assistants familiaux, soit 713 postes.
- Pas de création de nouveau poste prévue, 36 postes sont non pourvus à la date d'aujourd'hui.
- une attention particulière sera apportée encore par le renforcement de la politique de non-remplacement systématique des agents (maladies, retraite) et une meilleure optimisation des ressources internes (mobilités, mutualisation...)
- Evolution du contexte réglementaire qui s'impose au Département : SMIC (+1,23 %), plafond de la sécurité sociale (+1,30 %), cotisation CNRACL (de 10,29 % à 10,56 %), taux de la CSG +1,7 points), suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1 %, cotisation patronale de la maladie et maternité (13,00 % au lieu de 12,89 %), le taux de cotisation patronale de l'assurance vieillesse passe de 1,15 % à 0,40 % et concernant le régime spécial, la cotisation patronale est portée de 11,50 % à 9,88 %.

- Afin de tenir compte des avancements d'échelon, des évolutions prévisibles des cotisations au titre des charges sociales ainsi que l'évolution des effectifs, le montant 2018 s'élève à **31 200 000 €**



COMMISSION POLITIQUES TERRITORIALES & EUROPE

ATTRACTIVITÉ ET DÉMOGRAPHIE MÉDICALE : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 "ATTRACTIVITÉ ET DÉMOGRAPHIE MÉDICALE"

Afin de créer les conditions favorables au maintien des populations et à l'accueil des personnes qui s'installent en Lozère, des politiques ont été initiées et seront poursuivies en 2018 en matière de jeunesse, de développement touristique, d'attractivité, d'accueil de nouvelles populations et de démographie médicale.



- Investissement : 86 000€

Politique d'accueil et d'attractivité

Pour la période 2018-2020, le Département s'inscrit dans un nouvel appel à projet Massif Central ayant comme enjeu le regain démographique du territoire. Cet appel à projets est l'occasion d'améliorer l'articulation des stratégies et plans d'actions entre les associations territoriales, Lozère Développement et le Département. Il permettra au Département de mettre en œuvre des actions en soutien de l'attractivité des territoires en mobilisant des subventions européennes (FEDER et/ou FNADT) à hauteur de 100 000€ maximum.

L'amélioration des conditions d'accueil passera par le lancement d'un label pour les communes les plus accueillantes du territoire et la diffusion d'outils de communication communs avec les partenaires pour faciliter la qualification de l'offre. Une action spécifique sera conduite à destination des lozériens en matière de sensibilisation à l'accueil.

En 2018, la promotion se poursuit avec des événements de grande ampleur (Salon International de l'Agriculture, la Lozère en lettres Capitole...).

Enfin, un accompagnement toujours plus concret et personnalisé sera proposé aux candidats à une nouvelle vie pour l'aboutissement de leur projet et leur intégration en Lozère, avec en particulier la mise en œuvre de sessions d'accueil thématiques.

Politique démographie médicale

En 2018, le Département poursuit sa stratégie d'attractivité de jeunes professionnels de la santé. La stratégie de prospection se poursuit avec un lien renforcé auprès des facultés et des étudiants, notamment lors des séminaires d'installation, la mise en œuvre de la troisième édition du WENSEL mais également avec une ouverture auprès d'étudiants des facultés à l'étranger.

Par ailleurs, la réforme des études de médecine va intégrer dans le cursus de l'internat la possibilité d'un stage en PMI.

Ainsi, dans l'optique d'adapter les dispositifs du Département aux évolutions de l'environnement médical et de ses pratiques, il est proposé d'ouvrir le dispositif « aides financières aux étudiants en médecine et dentaire : bourse d'engagement » aux étudiants des facultés à l'étranger, sous certaines conditions et de faire évoluer le dispositif « aides financières aux étudiants en médecine et dentaire : bourse de stages » pour l'adapter à la réforme des études de médecine.

RAPPORT N°801

SOLIDARITÉ TERRITORIALE : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 "INGÉNIERIE TERRITORIALE ET CONTRATS"



Le Département s'est vu conforté au regard de la Loi NOTRe dans sa compétence chef de file de la solidarité territoriale mais également dans ses missions d'assistance technique.

Dans le domaine de l'ingénierie de projets

Le Département est désormais structuré pour offrir un « point d'entrée des collectivités », qui a pour objectif de guider toute collectivité locale vers un interlocuteur qui pourra apporter, au regard de son domaine de compétence, l'appui et le conseil attendus par nos élus locaux.

À titre indicatif, le Département poursuivra, l'accompagnement de projets structurants tels que le Projet de Voie Verte des Cévennes (ancien CFD), le Pôle de pleine nature de l'Aubrac et du Mont-Lozère, les hauts lieux de l'agropastoralisme, le projet de développement touristique autour du château de Roquedols à Meyrueis, les démarches d'aménagement et de redynamisation des bourgs centres, le projet d'aménagement touristique autour du Grand Lac de Naussac, le projet de création d'une résidence thermale à Bagnols les Bains et bien d'autres projets structurants susceptibles d'être initiés par les territoires.

L'ingénierie de projet concerne également l'accompagnement vers les financements européens gérés localement (Leader, ATI), au niveau régional, inter-régional ou communautaire.

Pour Lozère Ingénierie, une réflexion devra être conduite afin d'établir des ajustements dans les modalités de financement de la structure et visant à conforter son équilibre budgétaire.

Dans le domaine de la solidarité financière avec les collectivités locales

2018 sera l'année de la mise en œuvre des contrats de deuxième génération, dont l'élaboration a débuté dès septembre 2017 afin de permettre l'enchaînement sans rupture des deux contrats.

Comme pour le contrat précédent, une partie de l'enveloppe sera territorialisée sur la base de critères objectifs et des enveloppes départementales seront réservées à des projets de grande envergure ou pour accompagner des logiques d'appels à projets tout au long de la durée du contrat.

Les interventions en faveur des collectivités dans les domaines de l'AEP et assainissement, des services à la vie quotidienne, du cadre de vie, de la voirie, du logement, du développement de l'agriculture et du tourisme se poursuivent en 2018 au travers de la nouvelle génération des Contrats Territoriaux et concernant l'agriculture et le tourisme, les interventions devront s'inscrire dans les cadres réglementaires des aides à caractère économique. Des précisions ou modifications doivent donc être apportées au règlement voté en juin 2017 notamment sur les dispositifs d'intervention dans le domaine du développement, de l'agriculture, du tourisme et de l'AEP assainissement.

Par ailleurs, un appel à projets devant être lancé chaque année pour les travaux en rivière dans le cadre de la gestion intégrée des cours d'eau, il convient d'approuver l'appel à projets 2018.

● Investissement : 9,717M€

● Fonctionnement : 30 000€



RAPPORT N°802

SOLIDARITÉ TERRITORIALE : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ET BUDGET 2018 "DÉVELOPPEMENT LOCAL"

Il est proposé au travers des politiques territoriales et de leurs financements en 2018, de confirmer le rôle du Conseil départemental comme échelon de proximité, en finançant les structures locales de développement, notamment les Groupes d'action locale (GAL), le parc naturel régional et les associations territoriales qui œuvrent en faveur du développement du territoire.

Il est proposé que le Département intervienne financièrement à l'accompagnement des structures sous la forme suivante :

une aide au fonctionnement des projets et des structures qui portent des programmes de développement local à travers notamment les chartes pour les PNR ou les projets LEADER ou accueil de nouvelles populations (ANP) pour les associations territoriales. Pour les associations territoriales, les modalités sont à définir.

une contribution statutaire pour le projet de PNR Aubrac lequel sera labellisé dès 2018

#une contribution statutaire au Syndicat Mixte Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses : qui sera dissout et laissera place, à compter du 1er avril 2018, au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA) pour les compétences relatives au grand cycle de l'eau.

Aussi, afin de créer le nouveau syndicat mixte avec une comptabilité saine, une réflexion a été engagée en 2017 pour résorber le déficit du SMGS. Au regard de la répartition arrêtée, une contribution de 6 100 € (soit 10 % du déficit évalué à 61 000€) sera sollicitée auprès du Département

une contribution statutaire Syndicat mixte du Bassin du Lot : l'Entente Vallée du Lot a évolué en Syndicat Mixte ouvert appelé Bassin du Lot, à compter du 1er janvier 2018. Une réflexion est en cours avec les

autres départements membres afin de revoir la clé de répartition financière et envisager la participation à la baisse du Département de la Lozère.

une contribution statutaire au Syndicat Mixte de la voie verte : Le Département est membre du Syndicat mixte. Dans ce cadre, il participe à hauteur de 70 % du budget de Fonctionnement.

une contribution statutaire à l'Entente Causse Cévennes

une contribution statutaire à l'Entente pour la forêt méditerranéenne

une contribution au Système d'Information Géographique en Languedoc-Roussillon

une contribution à l'Agence de Développement Rural Europe et Territoires

une contribution à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

une contribution à la Maison de l'Europe à Nîmes

une contribution à l'Association Nationale des Elus de la Montagne

une contribution à Leader France

● Investissement : 717 825€

RAPPORT N°803

POLITIQUES TERRITORIALES : PARTENARIAT AVEC LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE DANS LE CADRE DE SES "NOUVELLES POLITIQUES CONTRACTUELLES TERRITORIALES" 2018-2021

En juin 2017, la Région a décidé la mise en œuvre de « nouvelles politiques contractuelles territoriales » pour la période 2018-2021 et en décembre 2017, le Conseil régional en a précisé les modalités opérationnelles et a mis en exergue la nécessaire articulation avec l'action des Conseils départementaux.

Un contrat-cadre sera établi dans un premier temps en termes de stratégie territoriale et sera décliné dans un second temps par un programme opérationnel annuel, voire bisannuel permettant de financer notamment les projets portés par les collectivités infra-départementales.

La Lozère est entièrement couverte par cette démarche et trois contrats sont envisagés :

- avec le PETR Sud Lozère,
- avec le PETR Pays du Gévaudan-Lozère en partenariat avec le PNR de l'Aubrac,
- avec l'association territoriale Terres de Vie en Lozère.

Elle conduit également une contractualisation en appui aux bourgs-centres qui seront mises en œuvre avec les communes, les intercommunalités et les PETR. Elles permettront de bénéficier d'aides majorées et d'un appui sous forme d'étude pour définir une stratégie de développement ou de reconquête des bourgs-centres. Ces contractualisations « bourgs-centres » donneront lieu également à une programmation annuelle intégrée au programme opérationnel annuel du territoire.

Dans le but de la meilleure coordination possible des aides départementales et des aides régionales, il est proposé que le Département de la Lozère s'associe aux « nouvelles politiques contractuelles territoriales » portées par la Région.

APPROBATION DE LA TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION EN SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION ET DES STATUTS DU PNR DE L'AUBRAC

Fin 2017, le principe de transformation du Syndicat mixte de préfiguration en Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac a finalement été retenu. Cette nouvelle organisation nécessite d'engager, avant le décret de classement du Parc attendu fin avril, un certain nombre de démarches administratives, à savoir :

- validation des nouveaux statuts par le comité syndical le 17 avril prochain
- arrêté préfectoral instituant les nouveaux statuts et décret signé du 1er ministre créant le PNR (et transformation du syndicat de préfiguration en syndicat d'aménagement et de gestion)
- bureau puis comité syndical pour intégrer les communes et groupements de communes non membres actuellement du syndicat de préfiguration mais ayant validé leur adhésion au syndicat d'aménagement et de gestion
- arrêté préfectoral d'extension du périmètre du syndicat de gestion du PNR
- désignation des nouveaux délégués et en comité syndical, l'élection du Président, VP et membres du bureau

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ces statuts qui n'entreront en vigueur qu'à compter de la signature du décret de classement par le 1er ministre.

Les communes qui n'étaient pas membres du syndicat de préfiguration mais qui ont demandé à l'intégrer, les communes partenaires et les groupements de communes qui ont validé la charte, ne seront intégrés qu'une fois la signature du décret de classement prise par le 1er ministre.

ANIMATION LOCALE : RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE DES DOTATIONS CANTONALES 2018 PAR CANTON

les modalités de mise en œuvre de ce programme destiné au fonctionnement des associations dont l'objet social ou l'action relève d'une compétence départementale. La décision d'octroi de l'aide fait l'objet d'une délibération de l'assemblée, sur proposition des conseillers départementaux des cantons concernés par l'association ou le projet. Ces dotations allouées au titre des PED sont forfaitaires (pas de taux par rapport à des dépenses) et ne font pas l'objet d'écèlement. Le bénéficiaire doit simplement fournir les éléments justificatifs permettant de vérifier l'utilisation de la subvention conformément à son objet. Si la subvention est inférieure à 500 €, il y a versement unique après notification et si la subvention est supérieure à 500 €, le paiement de la subvention interviendra sur présentation d'éléments justificatifs des dépenses de l'association.

Les communes qui n'étaient pas membres du syndicat de préfiguration mais qui ont demandé à l'intégrer, les communes partenaires et les groupements de communes qui ont validé la charte, ne seront intégrés qu'une fois la signature du décret de classement prise par le 1er ministre.

L'ensemble de ces rapports
seront consultables en in-
tégralité en ligne sur lozere.fr
à compter du 17 avril 2018.

